

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Le Conseil d'Administration avait désigné Madame Mahshid DUMANOIS, Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-37-4 ALINEA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2017, conformément à l'article L.225-36, du Code de commerce, a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec toutes les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE, ACCORDEES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

N/A s'agissant d'une SICAV.

M CONVERTIBLES

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Noms et prénoms	Fonctions	Echéance de mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos le
Mahshid DUMANOIS	Président Directeur Général	31 décembre 2025
Philippe de LA CHAISE	Administrateur	31 décembre 2025
Amélie BURTIN	Administrateur	31 décembre 2025
Cabinet DELOITTE & ASSOCIES	Commissaire aux Comptes	31 décembre 2027

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte que ces mandats arrivent à échéance, et qu'ils seront proposés au renouvellement.

Informations concentrant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 ALINEA 1° du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Noms et prénoms	Fonction au sein de M CONVERTIBLES	Autres mandats exercés
Mahshid DUMANOIS	Président Directeur Général	- Administrateur de la SICAV Equilibre Patrimoine - Président de la SICAV Best Business Models SRI - Président de la SICAV Great European Models SRI
Philippe de LA CHAISE	Administrateur	- Administrateur de la SICAV Best Business Models SRI - Administrateur de la SICAV Great European Models SRI - Président de SASU PDLC - Président de SAS Fiduciaire Jouffroy d'Abbans
Amélie BURTIN	Administrateur	- Administrateur de la SICAV Best Business Models SRI - Administrateur de la SICAV Great European Models SRI - Administrateur de la SICAV MFD Patrimoine